

*L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le quinze mai 2020, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : **M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET ; M. Raoul de RUS et Mme Vanessa LAGARDE.**

Étaient excusée représentée : **Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).**

*Monsieur Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 - Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 25 mai 2020 et du 2 juin 2020 ;
- 2 - Inondations : demande subvention dotation solidarité suite aux dégâts voirie ;
- 3 - Exonération des loyers aux professionnels santé – COVID19 ;
- 4 - Exonération des frais d'occupation du domaine public pour le Café du Midi – COVID19 ;
- 5 - Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation ;
- 6 - SACEM : proposition forfait annuel pour les animations des communes de - 5 000 habitants ;
- 7 - Vote du taux des taxes locales ;
- 8 - Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune ;
- 9 - Création de parkings dans le centre du village : choix des entreprises ;
- 10 - Droit de place commerce ambulant à Bezan ;
- 11 - Révision tarif loyer étage 43 rue du globe ;
- 12 - Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1ère tranche ;
- 13 - Subvention exceptionnelle association AMM ;
- 14 - Enedis redevance d'occupation du domaine public ;
- 15 - Lacazalié : Convention de servitude avec Enedis ;
- 16 - Désignation des personnes appelées à siéger à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) ;
- 17 - Vote du tarif des produits vendus à la buvette de Bezan ;
- 18 - Questions diverses.

## **1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 25 mai 2020 et du 2 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020, transmis par courriel, est approuvé à la majorité (0 voix contre, 2 abstentions et 17 voix pour) : abstention de Monsieur Raoul DE RUS, Conseiller Municipal et de Madame Claude HUET, Conseillère municipale.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

## **2 - Inondations : demande subvention dotation solidarité suite aux dégâts voirie**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune le 11 mai dernier, qui ont occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune. Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux le 18 mai 2020.

La dotation de solidarité a pour vocation de couvrir les frais de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale, la réparation de réseaux d'eau pluviale et de ponts.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Le montant total des devis et factures de remise en état des équipements détériorés s'élèvent à 366 874,17 € H.T. soit 440 249,01 € T.T.C.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 366 874, 17 € H.T.

- d'ACCEPTER le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées, à savoir :

	<b>% de subvention attendu</b>	<b>Montant subvention attendu</b>
<b>Etat</b>	40 %	146 749,66 €
<b>Conseil régional*</b>	20%	10 000,00 €
<b>Département*</b>	20 %	10 000,00 €
<b>Autofinancement</b>		200 124,51 €
	<b>Total H.T.</b>	<b>366 874,17 €</b>
	<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>73 374,84 €</b>
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>440 249,01 €</b>

\* La subvention est plafonnée sur une base de 50 000 € H.T.

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

- de CHARGER Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques du 11 mai 2020.

### **3 - Exonération des loyers aux professionnels santé – COVID19**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver un dispositif de soutien exceptionnel et d'accompagnement des professionnels de santé, logés dans des locaux communaux, face à l'épidémie de COVID19 en les exonérant de loyer la période de mars à mai 2020.

Madame Pascale BARNA, Conseillère Municipale, personnellement concernée dans cette affaire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **4 - Exonération des frais d'occupation du domaine public pour le Café du Midi – COVID19**

Dans le cadre des mesures d'urgence et de la nécessité de soutenir les acteurs économiques Montredonnais qui n'ont pu exercer leur activité du fait de la crise sanitaire du COVID19 et afin de relancer la vie et le commerce local, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer le Café du Midi de la redevance d'occupation du domaine public qui aurait dû s'établir, pour l'année 2020, à 321,20 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **5 - Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation**

Après présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 11 juin 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- d'ADOPTER le rapport de la CLECT du 11 juin 2020 ;
- d'ADOPTER le montant révisé de l'attribution de compensation négative qui s'élève à – 21 417,27 € ;
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article 739211.

*Monsieur le Maire propose aux élus de rencontrer le Directeur Général des Services et le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn afin d'avoir une présentation de son fonctionnement. Après discussion, cette réunion est projetée pour le mois de septembre.*

### **6 - SACEM : proposition forfait annuel pour les animations des communes de - 5 000 habitants**

Monsieur le Maire présente le forfait mis en place par la SACEM. Il propose au conseil municipal d'adhérer aux forfaits : « Musique pour vos concerts, spectacles, événements dansants » pour un montant de 303,60 € H.T. (tarif réduit) et « Musique en fond sonore pour vos événements » pour un montant de 138,00 € H.T. (tarif réduit).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **7 - Vote du taux des taxes locales**

Pour 2020, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti de 1%, et de ne pas augmenter la taxe foncière non bâti. Les taux 2020, se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Foncière Bâti	16,36	16,52
Foncière Non Bâti	82,51	82,51

Monsieur Raoul De RUS, conseiller Municipal, au vu des comptes de la Commune, trouve cette augmentation injustifiée, il propose de retarder cette augmentation. Madame GODOT-RAMADE, Conseillère Municipale, rejoint l'avis de Monsieur le Maire et se dit favorable à cette augmentation par mesure de

prudence.

Le Conseil Municipal à la majorité, décide d'adopter les taux ainsi proposés par Monsieur le Maire, pour l'année 2020. Monsieur Raoul De RUS et Madame Claude HUET, Conseillers Municipaux, votent CONTRE pour les raisons évoquées par Monsieur De RUS.

### **8 - Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune**

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2020 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 927 121,14 €
- Section d'investissement : 2 121 742,00 €

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire en charge des finances, précise que ce budget est exceptionnel en raison de l'incorporation des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté de communes CENTRE TARN. Madame ROBERT précise que ce budget est amené à évoluer, en cours d'année, en fonction des décisions prises par le conseil communautaire de CENTRE TARN avec délibération concordante du conseil municipal.

Monsieur le Maire prends ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du budget primitif de la commune.

Le Conseil municipal décide, à la majorité (0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 16 voix POUR), d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2020 tel qu'il lui est présenté. Monsieur Raoul De RUS, Madame Vanessa LAGARDE, Monsieur Alain JAME et Madame Claude HUET, Conseillers Municipaux, s'abstiennent sur :

- en fonctionnement : dans le chapitre 11 à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » moins abondé qu'en 2019 ainsi qu'au chapitre 67. Madame ROBERT rappelle à l'Assemblée que le budget est voté par chapitre, de ce fait à l'intérieur du chapitre des virements peuvent être opérés entre les articles sans qu'aucune demande ne soit faite au préalable auprès du conseil municipal.
- en investissement : Programme 577 « Démolition 2 avenue des Pyrénées », Monsieur Raoul De RUS, s'oppose à la démolition de ce bâtiment qui pourrait être réutiliser pour abriter un magasin de producteurs.

*Monsieur Raoul De RUS fait part de son souhait de restaurer le mur de la maison démolie au 35 avenue des Pyrénées qui dégrade la vision de l'entrée du village. Monsieur le Maire rappelle que des fonds publics ont été utilisés pour démolir cette maison qui menaçait de ruine. Il insiste sur le fait que le budget communal n'a pas vocation à mettre en valeur le patrimoine de ses contribuables.*

### **9 - Création de parkings dans le centre du village et choix des entreprises**

#### **9a CREATION D'UN PARKING AU 36 GRAND'RUE et CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge du patrimoine, expose au conseil municipal la consultation d'entreprises effectuée dans le cadre du projet de parking au 36 Grand'Rue. Il expose ce qui suit :

Entreprises consultées	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ALIBERT Fabrice	6 661,50 €	7 993,80 €
CFT	9 696,00 €	11 635,20 €
SO.LA.CO	22 317,50 €	26 781,00 €

Monsieur Raoul De RUS, Conseil Municipal, juge cette création de parking précipitée. Selon lui, il conviendrait d'avoir une vision globale du devenir de cet immeuble avant de créer un parking.

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal, personnellement concerné dans cette affaire ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal décide, à la majorité, de retenir le devis le moins disant proposé par l'entreprise ALIBERT Fabrice. Monsieur Raoul De RUS, Monsieur Alain JAME et Madame Claude HUET, Conseillers Municipaux, s'abstiennent.

**9b CREATION D'UN PARKING AU 35 RUE GLOBE et CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge du patrimoine, expose au conseil municipal la consultation d'entreprises effectuée dans le cadre du projet de parking au 35 rue Globe. Il expose ce qui suit :

Entreprises consultées	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ALIBERT Fabrice	5 697,00 €	6 836,40 €
CFT	7 797,50 €	9 357,00 €
SO.LA.CO	21 365,00 €	25 638,00 €

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal, personnellement concerné dans cette affaire ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal décide, à la majorité, de retenir le devis le moins disant proposé par l'entreprise ALIBERT Fabrice. Monsieur Raoul De RUS, Monsieur Alain JAME et Madame Claude HUET, Conseillers Municipaux, s'abstiennent.

**10 - Droit de place commerce ambulant à Bezan**

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire, explique que deux commerces ambulants type « snack » souhaitent s'installer sur le site de Bezan pour la saison estivale. Madame Mélanie BOCCALON et Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointes au Maire, présentent les candidatures des deux structures. Après débat le Conseil Municipal propose de mettre les lieux à disposition de chacun des candidats pour une durée de 1 mois en alternance.

Monsieur le Maire propose de créer une catégorie d'utilisation de domaine public intitulée « saisonnière ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'établir le tarif d'utilisation du domaine public comme suit :

Utilisation journalière du domaine public à des fins commerciales privées (par jour) après autorisation.	45,00 €
Utilisation saisonnière du domaine public à des fins commerciales privées (par mois) valable uniquement pour le site de Bezan après autorisation.	300,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

**11 - Révision tarif loyer étage 43 rue du globe**

Monsieur le Maire explique le loyer du 43 rue du Globe fixé initialement à 650 € par mois + 40 € de charges s'élève à ce jour à 671,38 € + 40 € de provision sur charges suite aux différentes revalorisations.

Vu le prix des loyers sur la commune, Monsieur le Maire explique qu'il convient de réviser ce loyer à la baisse. Il propose de le fixer à 500 € en maintenant les 40 € de provision sur charges et en mettant en place une caution d'un mois de loyer.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- ADOPTE le montant du loyer du 43 rue du Globe à 500 € mensuel ;
- DIT que ce loyer sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers ;
- FIXE le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire à 1 mois de loyer ;
- APOUVE le montant de 40 € de provision sur charges d'eau, d'assainissement et d'ordures ménagères ;
- PRECISE que les charges locatives concernent les charges légalement récupérables par le bailleur. Les charges seront régularisées annuellement, au 1er novembre de chaque année sur présentation d'un état récapitulatif ;
- DECIDE que les charges d'électricité soient à la charge du locataire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer cet immeuble à la location et à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention.

## **12 - Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1ère tranche**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé par Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe en charge des associations culturelles et sportives.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1° tranche 2020 selon le projet proposé ; le versement de la 2° tranche 2020 (solde) interviendra à la fin du deuxième semestre 2020, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2019 et des budgets prévisionnels 2020.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations est présenté par Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe en charge des associations culturelles et sportives.

### **Associations Culturelles : 1ère tranche (sauf si versement unique)**

A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
ASPER	150,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	250,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	150,00 € (versement unique)
Association Effervescence	100,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	350,00 €
APLA	100,00 € (versement unique)
<b>Total 1 Associations Culturelles</b>	<b>4.300,00 €</b>

### **Associations Sportives : 1ère tranche (sauf si versement unique)**

A.A.P.P.M.A. (pêche)	200,00 € (versement unique)
----------------------	-----------------------------

A.M.T.A.C.A.	300,00 € (versement unique)
A.S.M. Football	600,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €
Etrier Montredonnais	350,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	300,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	600,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Montredon Country Club	300,00 € (versement unique)
Olympique Montredonnais XV	1 000,00 €
Planète Danse	150,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Boule Montredonnaises	400,00 € (versement unique)
<b>Total 2 Associations Sportives</b>	<b>5 300,00 €</b>
<b>Totaux 1 + 2</b>	<b>9.600,00 €</b>

Madame BOCCALON personnellement concernée dans cette affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, unanime adopte les montants de la 1ère tranche des subventions de fonctionnement 2020 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus.

### **13 - Subvention exceptionnelle association AMM**

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge du secteur sport, sollicite l'Assemblée pour attribuer, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association Multisports Montredonnaise aux vues des résultats sportifs d'une adhérente.

Madame BOCCALON personnellement concernée dans cette affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal unanime, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association Multisports Montredonnaise.

Cette subvention importante représentant un sponsoring sportif (prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de la sportive adhérente à l'AMM), Madame Claude HUET demande qu'en retour des actions de promotion de la commune soit menées par l'AMM et la sportive bénéficiaire, à définir précisément.

### **14 - Enedis redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, vu le décret n°2002-409 du 29 mars 2002, ENEDIS doit verser à la Commune la somme de 224 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce versement.

### **15 - Lacazalié : Convention de servitude avec Enedis**

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte et d'alimentation du réseau électrique, la société ENEDIS, et ses sous-traitants, doivent intervenir sur un chemin rural de la commune « dit chemin rural de Roquecourbe » au lieu-dit Lacazalié. Elle demande à la commune de Montredon-Labessonnié lui concéder un droit de servitude selon les modalités d'une convention.

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire délégué à la gestion des réseaux électriques, explique que la société ENEDIS souhaite déposer la cabine haute pour la remplacer par un transformateur. Pour se faire il convient de couper un arbre pour implanter le transformateur et un poteau électrique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude qui prendra effet à la date de signature et prends note qu'aucune indemnisation de compensation ne sera attribuée à la Commune.

### **16a - Désignation des personnes appelées à siéger à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. La commune doit proposer une liste de contribuables en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et 16 suppléants) au Directeur Départemental des Finances Publiques qui à son tour procédera à la nomination des commissaires.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- avoir 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune Taxe Foncière (TF), d'Habitation (TH) et Cotisation Locale des Entreprises (CFE).

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

<b>Taxe Foncière</b>		
1	M. OLIVIER Marc	Commissaire titulaire
2	M. DOUREL Jean-Paul	Commissaire titulaire
3	M. FARENC Michel	Commissaire titulaire
4	M. FABRE Yvan	Commissaire titulaire
5	Mme SYLVESTRE Andrée	Commissaire titulaire
6	M. COMBES Didier	Commissaire titulaire
7	M. CHARBONNIER Christophe	Commissaire suppléant
8	M. COURNEDE Xavier	Commissaire suppléant
9	M. PAGES Guy	Commissaire suppléant
10	Mme SOULET Anaïs	Commissaire suppléante
11	M. BASCOUL Armand	Commissaire suppléant
12	M. BAUGUIL Gérard	Commissaire suppléant



<b>Taxe d'Habitation</b>		
13	Mme CAVAILLES Sonia	Commissaire titulaire
14	Mme LANVIN Sandra	Commissaire titulaire
15	M. MOLINIER Christian	Commissaire titulaire
16	M. VIALA Jacky	Commissaire titulaire
17	Mme FILLOL Brigitte	Commissaire titulaire
18	M. LECONTE Jonathan	Commissaire suppléant
19	M. DOUREL Patrice	Commissaire suppléant
20	M. GARAN Bruno	Commissaire suppléant
21	Mme BASCOUL Marielle	Commissaire suppléante
22	M. LESAUVAGE Max	Commissaire suppléant

<b>Cotisation Locale des Entreprises</b>		
23	M. ALIBERT Joël	Commissaire titulaire
24	M. GRAND François	Commissaire titulaire
25	Mme SUC Marie-Chantal	Commissaire titulaire
26	Mme CALVET Sandrine	Commissaire titulaire
27	Mme BOYER Nathalie	Commissaire titulaire
28	M. CAMP Gérard	Commissaire suppléant
29	M. ROUANET Sébastien	Commissaire suppléant
30	Mme VIDAL Katia	Commissaire suppléante
31	M. NAVARRO Yannick	Commissaire suppléant
32	Mme DIAZ Emilie	Commissaire suppléante

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire telle qu'elle lui est présentée.

#### **16b - Désignation des Commissaires Commission Intercommunale des Impôts Directs - CIID**

Monsieur le Maire rappelle que le code général des impôts institue dans chaque EPCI une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) présidée par le Président. Dans le cadre de la communauté de communes Centre Tarn, la commune de Montredon-Labessonnié est amenée à désigner quatre commissaires.

Monsieur le Maire désigne Monsieur OLIVIER Marc, Monsieur DOUREL Jean-Paul, Madame CAVAILLES Sonia et Madame LANVIN Sandra comme personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ou suppléant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire telle qu'elle lui est présentée.

### **17 -Vote du tarif des produits vendus à la buvette de Bezan**

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal les tarifs des produits qui seront vendus à l'unité, à la buvette de Bezan, détaillés comme suit :

<b>Boisson</b>		<b>♦ Gaufre ♦</b>	
Bière canette	2,50 €	Au sucre	1,50 €
Bock-pression	1,50 €	Au Nutella	2,00 €
Café Espresso	1,00 €	Nutella-chantilly	2,50 €
Thé	2,00 €	<b>♦ Crêpe ♦</b>	
Boisson fraîche	2,00 €	Au Sucre	1,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €	Au nutella	1,50 €
Diabolo	1,50 €	Nutella-chantilly	2,00€
Eau minérale 50cl	0,50 €	<b>♦ Confiserie ♦</b>	
Smoothie	2,50 €	Barre chocolatée	1,00 €
		Bonbon	0,05 €
<b>Snack</b>		Carambar	0,15 €
<b>♦ Glace ♦</b>		Sucettes Chupa Chups	0,30 €
Glaces > 100 ml	2,50 €	<b>♦ Salé ♦</b>	
Glaces < 100 ml	1,00 €	Pizza 17 cm	3,00 €
Magnum Cookie	2,50 €	Chips 33g	0,50€
Glace à l'eau	1,50 €		
Push-up	1,50 €		

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des produits vendus à la buvette de Bezan tels que proposés par Madame Mélanie BOCCALON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **18 -Questions diverses.**

Madame Dominique GODOT-RAMADE, Conseillère Municipale relève un manque d'information de la Commune envers les administrés. Pour y remédier elle évoque plusieurs solutions :

- panneau d'information lumineux au centre du village
- mise en place par la commune d'une application d'information dédiée aux administrés.

Elle annonce également qu'un groupe de travail s'est réuni pour travailler sur ces questions. Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire en charge de la communication, confirme la création de ce groupe de travail.

Monsieur Raoul De RUS et Madame Claude HUET souhaiteraient la mise en place de réunions participatives auxquelles seraient invité les administrés pour traiter de sujet en lien avec la Commune. Monsieur le Maire demande qu'un adjoint soit intégré à cette commission. Monsieur Raoul de RUS accepte. Le Conseil Municipal valide la mise en place de réunions participatives et accepte de mettre à disposition la salle de réunion ou la salle du conseil municipal pour la tenue de ces réunions.

Monsieur FRANCO, Conseiller Municipal, propose que des animations soient organisées sur la Commune lors du passage du Tour de France afin de promouvoir le village et son patrimoine.

Monsieur le Maire signale que le prochain conseil municipal se tiendra la dernière semaine de juillet.

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h45.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020**

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	BAÏSSE Christian	
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale	
	FRANCO David	
	MARCOU MADER Pauline	
	COUTAREL Aline (Représentée par Madame Mélanie BOCCALON)	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	
	LAGARDE Vanessa	